



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDENTS DE MÉTIS-SUR-MER

RÈGLEMENT NUMÉRO 23-164 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-119

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 6 février 2023, un règlement portant le no.23-164 établissant le code d'éthique et de déontologie de la Ville de Métis-sur-Mer et abrogeant le règlement numéro 17-119. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 7^e jour du mois de février 2023.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier